Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7218

06 JUIN 2011

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale

Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique

PRÉFET DE LA SOMME

Amiens, le 31 mai 2011

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article R512-68 du code de l'environnement, à la société RIVERY Exploitation, Avenue de la Défense Passive à RIVERY (80136), de sa déclaration de reprise de l'exploitation d'une station service à l'enseigne E. LECLERC située sur le territoire de la commune de RIVERY, précédemment exploitée par la SOCIETE RIVERY DISTRIBUTION (SORIDIS), suivant les prescriptions du récépissé du 25 mars 1998.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :
Monsieur le maire de RIVERY

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie
Inspecteur des installations classées
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie
Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme
Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile
Agence de l'eau Artois Picardie